

## Facilité européenne pour les villes (*EUCF - European City Facility*) APPEL À PROPOSITIONS 2021

### • Contexte et objectifs

Afin d'atteindre les objectifs environnementaux ambitieux de l'Union européenne<sup>1</sup>, il est nécessaire de mobiliser un volume important de financements et d'investissements privés. Les autorités locales, qui jouent pourtant un rôle moteur dans la transition vers une énergie durable, sont souvent confrontées à des contraintes financières, ainsi qu'à un manque de capacités en termes d'ingénierie.

Dans ce contexte, le deuxième appel à propositions de la Facilité européenne pour les villes (*European City Facility - EUCF*)<sup>2</sup> soutient les autorités locales et leurs groupements pour leur permettre de **mener à bien leurs concepts d'investissement** - en anglais « *Investment Concepts* » (IC) - **liées à la mise en œuvre d'actions en faveur du climat et des énergies renouvelables**.

**Les subventions d'un montant forfaitaire de 60.000 €** accordées aux collectivités sélectionnées **ne sont pas destinées à financer directement des investissements dans les énergies durables, mais à permettre aux autorités locales de mener à bien les travaux préparatoires nécessaires**.

L'initiative EUCF, dont l'objectif ultime est de constituer une réserve importante de projets d'investissements dans les énergies durables au niveau local, prévoit notamment de :

- fournir une expertise financière, légale et technique ;
- soutenir plus de 200 villes via le développement de leur « concept d'investissement » ;
- renforcer les capacités et compétences du personnel de plus de 400 villes ;
- faciliter l'accès au financement privé et européen ;
- impliquer plus de 10 000 villes dans la réplique de ces pratiques.

### • Couverture géographique & dépenses éligibles

Ce deuxième appel<sup>3</sup> à propositions EUCF est lancé en parallèle pour les trois zones géographiques couvertes par l'initiative :

1. *Europe centrale et orientale* : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovaquie ;
2. *Pays nordiques & Europe de l'Ouest* : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède ;
3. *Europe du Sud* : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal.

À l'issue de ce deuxième appel, **24 projets** d'une durée de 24 mois seront sélectionnés dans la zone « Pays nordiques et Europe de l'Ouest », sur un total de 69 lauréats toutes zones confondues.

La subvention **ne peut en aucun cas financer directement les investissements réels** mais permettre de couvrir les coûts liés à la mobilisation des ressources humaines et à l'accès aux services techniques nécessaires à la mise en œuvre de ces investissements. Ces activités peuvent être réalisées par le personnel interne aux collectivités sélectionnées ou par des experts externes sous-traitants.

<sup>1</sup> [Cadre d'action climat et énergie 2030, Pacte vert pour l'Europe, Stratégie à long terme](#)

<sup>2</sup> *European City Facility*, initiative financée dans le cadre du programme Horizon 2020 et pilotée par un consortium composé d'[Energy Cities](#), [Climate Alliance](#), [FEDARENE](#), [Adelphi](#), [ENVIROS](#)

<sup>3</sup> Au total, quatre appels sont prévus sur la durée de mise en œuvre de l'EUCF, 2 restant donc à venir ([calendrier page 4](#)).

Pourront en particulier être financées dans le cadre de cet appel (liste non-limitative) :

- des études de faisabilité et analyses techniques ;
- des études de marché ;
- des analyses des parties prenantes ;
- des études sociales ;
- des analyses juridiques, économiques et financières.

#### • **Porteurs de projets éligibles & modalités de soumission des dossiers de candidature**

Peuvent candidater les **collectivités locales et leurs groupements**, mais aussi les **intercommunalités** (métropoles, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines). Les régions, les départements et les syndicats intercommunaux ne peuvent se porter candidats mais peuvent cependant contribuer à un dossier de candidature (participer à la définition du concept d'investissement et à sa mise en œuvre, promouvoir le projet...).

Les villes candidates doivent impérativement avoir validé un **plan énergie-climat** (conçu dans le cadre de la [Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie](#) ou un plan équivalent) comprenant des objectifs énergétiques et climatiques, et concernant le porteur du projet ou l'ensemble des membres du groupement.

Les groupements de villes, notamment de taille modeste, souhaitant candidater sont encouragés à le faire en choisissant une municipalité « **chef de file** » qui portera la candidature et signera, le cas échéant, le contrat de subvention.

##### ➤ **Étape 1 : vérification de l'éligibilité**

Cette étape se déroule en ligne, avant de dépôt de la candidature, via un [questionnaire](#). Les réponses apportées aux cinq questions suivantes doivent être positives :

1. Êtes-vous une municipalité/autorité locale ou groupe de municipalités/autorités locales ?
2. Votre municipalité/autorité locale ou votre groupement est-il entièrement situé dans les 27 États membres de l'UE et de l'Espace Économique Européen ou au Royaume-Uni ?
3. Votre municipalité/autorité locale a-t-elle un plan d'action pour le climat et l'énergie ou un plan d'une ambition similaire ?
4. Serez-vous en mesure de fournir une preuve de l'engagement politique de votre maire ou de tout autre représentant politique concerné à développer puis mettre en œuvre votre stratégie d'investissement ?
5. Vous engagez vous pour une période de suivi de deux ans dans le cadre de l'initiative EUCF ?

##### ➤ **Étape 2 : Formulaire en ligne**

- Identification du candidat (nom de la commune, [code LAU ou NUTS](#), porteur de projet...) ;
- Développement du [concept d'investissement](#) (montant de subvention nécessaire, activités financées, partenaires engagés, gouvernance...) ;
- Mise en œuvre du projet d'investissement (secteurs ciblés, mesures et investissements prévus, impacts, réplique).

➤ **Documents à fournir (5)**

1. Plan d'action climat-énergie, PCAET ou autre plan d'une ambition similaire contenant des objectifs pour le climat et l'énergie, et approuvé politiquement. Il peut être rédigé en langue nationale mais doit alors être **accompagné d'un résumé en anglais**.
2. Lettre de soutien au projet par le maire ou autre représentant politique ;
3. Auto-déclaration par un représentant de la municipalité/autorité locale ou groupe ;
4. Estimation des économies d'énergie et des énergies renouvelables employées ;
5. Calcul de l'investissement.

Dans le formulaire de candidature, la relation entre les municipalités engagées et leurs différentes responsabilités doit être décrite. Dans le cas où la candidature serait retenue, la subvention est allouée au consortium (et non à chaque ville du consortium) et versé à la municipalité « chef de file ».

• **Critères d'attribution**

L'évaluation de la demande sera effectuée sur la base des cinq critères d'évaluation suivants :

1. Taille de l'investissement	<b>60 % de la note</b>
2. Economies d'énergie	
3. Structure de gouvernance	<b>40 % de la note</b>
4. Engagement des parties prenantes	
5. Alignement sur les objectifs de l'EUCF	

Chaque critère sera noté de 0 à 5. Les projets doivent atteindre le seuil minimum de 3/5 pour chaque critère afin d'être recevable.

• **Budget**

Le budget total de ce premier appel EUCF est de **4,14 millions d'euros**, réparti entre les trois zones géographiques :

Europe centrale et orientale	Pays nordiques et Europe de l'Ouest	Europe du Sud
<b>1,56 million EUR</b>	<b>1,44 million EUR</b>	<b>1,14 million EUR</b>

Le montant forfaitaire des subventions octroyées sera de **60 000 EUR** pour le développement d'un concept d'investissement.

À noter que :

- 70 % de la somme forfaitaire seront versés à la signature de la convention de subvention ;
- 30 % de la somme forfaitaire après validation du concept d'investissement.

• **Calendrier**

Étapes	Dates et périodes indicatives
Publication du deuxième appel	29 mars 2021
<b>Date limite de dépôt de candidature</b>	<b>31 mai 2021, à 17h (heure de Bruxelles)</b>
Notification aux porteurs de projet	Août 2021
3 <sup>ème</sup> appel	octobre - novembre 2021
4 <sup>ème</sup> appel	mai - juin 2022

• **Informations complémentaires**

- [Texte intégral de l'appel à proposition](#)
- [Guide du candidat](#)
- [Questions/Réponses sur l'appel](#) (en anglais) et [Foire aux questions / 2<sup>ème</sup> appel à projet EUCF – France](#) (en français)
- [Support de présentation en français « EUCF - Facilité européenne pour les villes »](#) (01/04/2021)

► Des webinaires d'information sont organisés afin d'aider les porteurs de projets dans leurs démarches : **les dates sont disponibles [sur le site Internet de l'EUCF](#).**

► Il est possible de **revisiter le séminaire de présentation du dispositif EUCF** organisé le 1<sup>er</sup> avril 2021 par l'AFCCRE et l'Agence AURA-EE : <https://www.youtube.com/watch?v=YQZ7txNGFXo>

► **Un accompagnement dédié aux collectivités territoriales françaises intéressées** est prévu durant l'ensemble des phases de mise en œuvre de cette initiative (candidature, mise en œuvre du projet par les collectivités lauréates). Il est assuré par **Rogelio BONILLA**, chargé de mission Europe et International de l'Agence Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement : [ce.france@eucityfacility.eu](mailto:ce.france@eucityfacility.eu)

**Pour toute question concernant cet appel :**

- Contacter le consortium EUCF via [le formulaire en ligne](#)
- Contacter **Rogelio BONILLA**, le **point de contact national français** (Agence AURA-EE) : [ce.france@eucityfacility.eu](mailto:ce.france@eucityfacility.eu)